



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Date limite de dépôt des dossiers : 30 mars 2023

# Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC)

L'appel à projets Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC) vise à accélérer la transformation numérique des établissements du ministère de la Culture (opérateurs, organismes assimilés et services à compétence nationale) qui s'inscrivent dans la stratégie numérique culturelle et les systèmes d'information (SI) du ministère.

## Présentation du dispositif

L'appel à projets Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC) soutient l'innovation numérique au service des politiques culturelles, notamment dans un objectif de développement des usages culturels numériques, et appuie la modernisation informatique des établissements. Il encourage les mutualisations des solutions entre établissements. Il doit permettre de capitaliser sur les réussites et de nourrir la réflexion de la communauté du numérique culturel.

Cette opportunité de financement d'un montant maximum de 250 000 euros pour les établissements, articulée avec les dispositifs existants comme France 2030 ou l'appel à projets Services numériques innovants, complète l'offre d'appui opérationnel proposée par le ministère de la Culture et doit permettre de renforcer le dialogue entre les établissements et le Service du numérique (SNUM).

## Bénéficiaires

Établissements publics / Services de l'État

## Type de projets soutenus

Le projet doit répondre aux objectifs de l'appel à projets et viser :

- la réalisation d'études préparatoires, stratégiques ou prospectives : diagnostic et audit système d'information, rédaction d'une stratégie numérique, ingénierie de projet complexe en amont d'un dépôt de demande de financement auprès d'autres guichets de financement, etc.
- et/ou la modernisation et/ou rationalisation du système d'information de l'établissement. Il pourra s'agir par exemple de : mettre en œuvre une stratégie de cybersécurité, déployer un outil collaboratif pour rendre son organisation plus agile et transversale, migrer vers des solutions technologiques sobres énergétiquement, outiller une chaîne de traitement de la donnée.
- et/ou le déploiement de services et usages innovants répondant aux évolutions sociétales et aux attentes des publics / usagers relevant du champ de compétences du ministère de la Culture. Il pourra s'agir par exemple de : déployer sites web, applications, services de découverte des contenus in situ ou en ligne ou de personnalisation visant à améliorer l'accueil de tous les publics, services innovants valorisant des données / contenus culturels, enrichir l'offre de services numériques aux étudiants.

## Calendrier

- Commission 1 : dépôt des dossiers jusqu'au 30 mars 2023 / résultats en juin 2023.
- Commission 2 : dépôt des dossiers jusqu'au 5 septembre 2023 / résultats en novembre 2023.

## Plus d'informations

Retrouvez l'appel à projets en détails sur [la page dédiée du site du ministère de la Culture](#).

## Contact

Service du numérique (SNUM) : [ftnc.snum@culture.gouv.fr](mailto:ftnc.snum@culture.gouv.fr) / 01 30 85 67 90 ou 01 40 15 37 45.

\*Source : [culture.gouv](https://culture.gouv)